



Commune de **BERNEX**

Dans sa séance du 15 décembre 2020, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1. Désignation de Madame Catherine Dupasquier, groupe PLR, au sein de la commission Finances et Administration

Le Conseil municipal, par 24 oui (unanimité des membres présents) DESIGNE

la Conseillère municipale suivante pour faire partie de la commission permanente constituée en son sein :

Finances et Administration

Mme Catherine Dupasquier
(membre, en remplacement de M. Benoît Charbonnet)

2. Désignation de Monsieur Benoît Charbonnet, groupe PLR, au sein de la commission Sociale et Vie associative

Le Conseil municipal, par 24 oui (unanimité des membres présents) DESIGNE

le Conseiller municipal suivant pour faire partie de la commission permanente constituée en son sein :

Sociale et Vie associative

M. Benoît Charbonnet
(membre, en remplacement de Mme Catherine Dupasquier)

3. Désignation des représentants du Conseil municipal au Conseil de Fondation de la Commune de Bernex pour le Logement (FCBL)

Le Conseil municipal DESIGNE

les 4 membres ci-après pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025 conformément aux articles 10 lettre c) et 11 des statuts de la Fondation :

Laurent Dubois

proposé par le groupe Verts-Socialistes

Karl-Anton Baumann

proposé par le groupe Libéral-Radical

Barbara Lardi

proposée par le groupe Démocrate-Chrétien

Cédric Demal

proposé par le groupe Union Démocratique du Centre

4. Désignation des représentants du Conseil municipal et du Conseil administratif au Conseil de Fondation de la Commune de Bernex pour l'Artisanat, le Commerce et l'Industrie (FCBACI)

Le Conseil municipal

1. prend acte des 2 membres désignés par le Conseil administratif ci-après pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025, à savoir

a) Monsieur Laurent Marconi

b) Monsieur Michel Puchat

2. valide les dérogations à la limite ordinaire de durée des mandats pour MM. Laurent Marconi et Michel Puchat.

Le Conseil municipal DESIGNÉ

les 4 membres ci-après pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025 conformément aux articles 10 lettre c) et 11 des statuts de la Fondation :

Chantal Starrenberger

François Jesus

Stéphane Peronnet

Cédric Pilatti

proposée par le groupe Verts-Socialistes

proposé par le groupe Libéral-Radical

proposé par le groupe Démocrate-Chrétien

proposé par le groupe Union Démocratique du Centre

5. Désignation des 9 membres de la commission PDCom

Le Conseil municipal DESIGNÉ

Mesdames et Messieurs André Baud, Karl-Anton Baumann, Luc Gioria, Julie Honegger, Patrik Moynat, Christine Nouvelle Damond, Lionel Rossini, Ivan Sierro, Stéphane Vuille

au sein de la commission « PDCom ».

Non soumis à référendum.

6. MI 3-2020-7 : crédit d'étude d'évolution du site du groupe scolaire de Luchepelet (élaboration d'une image directrice de valorisation du site et des scénarios d'évolution du groupe scolaire à partir des résultats de diagnostic technique des bâtiments existants) de CHF 535'000.- TTC

Le Conseil municipal, par 24 oui (unanimité des membres présents) DECIDE

1. D'approuver la demande de crédit MI 3-2020-7 pour l'étude d'évolution du site du groupe scolaire de Luchepelet (élaboration d'une image directrice de valorisation du site et de scénarios d'évolution du groupe scolaire à partir des résultats de diagnostic technique des bâtiments existants)
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 535'000.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 535'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

7. ES 2-2020-8 : crédit de CHF 800'000.- TTC pour l'aménagement des arrêts dans la zone du tram TCOB – du terminus temporaire jusqu'à Vailly (aménagement des arrêts – phase réalisation)

Le Conseil municipal, par 21 oui, 1 non et 2 abstentions (24 votants) DECIDE

1. D'approuver la demande de crédit N° ES 2-2020-8 pour l'aménagement des arrêts dans la zone du Tram TCOB – du terminus temporaire jusqu'à Vailly.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 800'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense ainsi que les recettes provenant des subventions cantonales et/ou fédérales qui seront sollicitées dans le compte des investissements puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense en 10 annuités dès la fin des travaux, en principe en 2021.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 800'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux

8. CEP 1-2020-5 : crédit de CHF 1'220'915.- TTC pour le réaménagement des bureaux, de la cafétéria, des vestiaires et installation d'une nouvelle serre de jardinage pour les Services Extérieurs de Bernex

Le Conseil municipal, par 15 oui, 7 non et 2 abstentions (24 votants) DECIDE

1. D'approuver la demande de crédit CEP 1-2020-5 pour le réaménagement des bureaux, de la cafétéria, des vestiaires et installation d'une nouvelle serre de jardinage pour les services extérieurs de Bernex.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'220'915.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités dès 2021.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'220'915.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

9. DS 1-2020-6 : crédit de CHF 114'000.- TTC pour la rénovation des points de collecte de déchets organiques

Le Conseil municipal, par 24 oui (unanimité des membres présents) DECIDE

1. D'approuver la demande de crédit No DS 1-2020-6 pour la rénovation des points de collecte de déchets organiques.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 114'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités dès 2021.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 114'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

10. Règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance

Le Conseil municipal, par 13 oui, 9 non et 2 abstentions (24 votants) DECIDE

1. D'adopter le règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance, version au 12.11.2020, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire (*première date possible*)

Le délai pour demander un référendum expire le : 12 février 2021

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Bernex, le 23 décembre 2020

Le Président du Conseil municipal :
Karl-Anton BAUMANN